

DECISION DU PRESIDENT

N°2023-366

**Avenant 2 au marché 2022-308 – Travaux de construction des alvéoles A7 et A8 et de
réhabilitation des alvéoles A5 et A6 - Installation de Stockage de Déchets Non
Dangereux de Sainte-Anne à Chaumes-en-Retz (44) – Lot 1 - Terrassements, VRD et
travaux annexes**

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°328-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET, 5ème Vice-Président,
- VU le marché n°2022-308 Lot 1 attribué à la société PIGEON TERRASSEMENT (35680 LOUVIGNE DE BAIS) et notifié le 03/02/2023
- VU l'avenant 1 au marché 2022-308 Lot 1 notifié le 01/06/2023

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'ajouter 5 prix nouveaux et d'augmenter la quantité pour un prix

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un avenant 2 entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et la société PIGEON TERRASSEMENT.

ARTICLE 2 : L'avenant a une incidence financière (+ 80 536.90 € HT). Le montant du marché est porté à 830 251.27 € HT soit 996 301.52 € TTC, soit une augmentation de 10.7 % (par rapport au montant initial).

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 21 septembre 2023

**Le Président,
Jean-Michel BR, Le Vice-Président,
Jacky DROUET**

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20230921-7-AU

Réception par le Préfet : 21-09-2023

Acte mis en ligne le 26-09-2023

Publication le : 21-09-2023

